

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Routes départementales N° 101
Travaux de rénovation de la superstructure et des
équipements du pont du Vincin

Communes de Vannes et Arradon

Février 2022



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Agence Technique
Départementale Sud-Est

Service Grands Travaux
Neufs et Ouvrages d'Art

Contexte de l'opération

Un projet d'aménagement cyclable, porté par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA), est prévu sur la RD101 depuis Vannes au niveau du giratoire du Vincin jusqu'à Arradon au niveau du giratoire de Botquelen.

Les travaux concernant cet aménagement débuteront dès le premier trimestre 2022 à partir du giratoire de Botquelen en direction du giratoire du Vincin.

Un ouvrage d'art départemental, le pont du Vincin, permettant le franchissement du «Vincin» par la RD101, est situé dans le périmètre du projet GMVA. Cet ouvrage permet de garantir les continuités de circulations des véhicules légers et poids lourds, mais également des cyclistes et piétons. Il est notamment équipé de 2 passerelles en bois permettant d'assurer les continuités piétonnes et notamment le rétablissement du chemin de grande randonnée GR34 côté Sud.

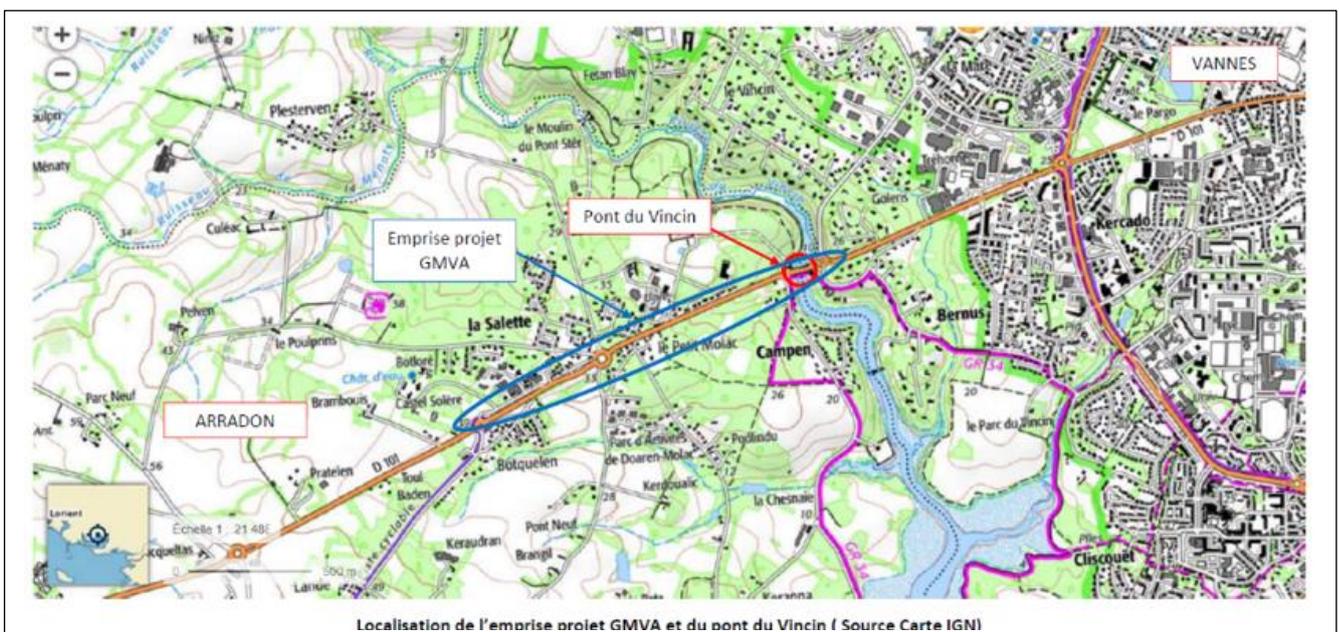
Objet de l'opération

En relation avec le projet GMVA, le département va engager des travaux de rénovation de la superstructure de l'ouvrage et de ses équipements, avant que les travaux d'aménagement piétons/cycles de GMVA (bordures, trottoirs et signalisation horizontale) interviennent sur l'ouvrage.

Les travaux du département du Morbihan portent sur :

- La reprise étanchéité et des enrobés sur l'ouvrage,
- L'adaptation de l'évacuation des Eaux Pluviales,
- La dépose de glissières bois et prolongement du parapet maçonné Nord aux deux extrémités,
- La remise en état des deux passerelles bois (11ml et 33ml)

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement (suivi chantier : DRA/SGTNOA)

Entreprise : COLAS CENTRE OUEST

Montant de l'opération : 120 000 € TTC

Vue d'ensemble de l'ouvrage



Organisation des travaux

Les travaux démarreront le lundi 28 Mars 2022, pour une durée prévisionnelle de 4 semaines.

Phase 1 : 2 semaines du 28/03 au 08/04 : travaux de dépose des glissières et création de murets maçonnés, pose de caniveau sous circulation avec balisage temporaire de chantier.

Travaux réalisés en dehors du flux de circulation des Véhicules légers (VL) et Poids Lourds (PL). Impact uniquement sur voies cyclables et piétonnes qui seront déviées localement au niveau du giratoire du Vincin et renvoyées vers la passerelle bois Sud (continuité du GR34)

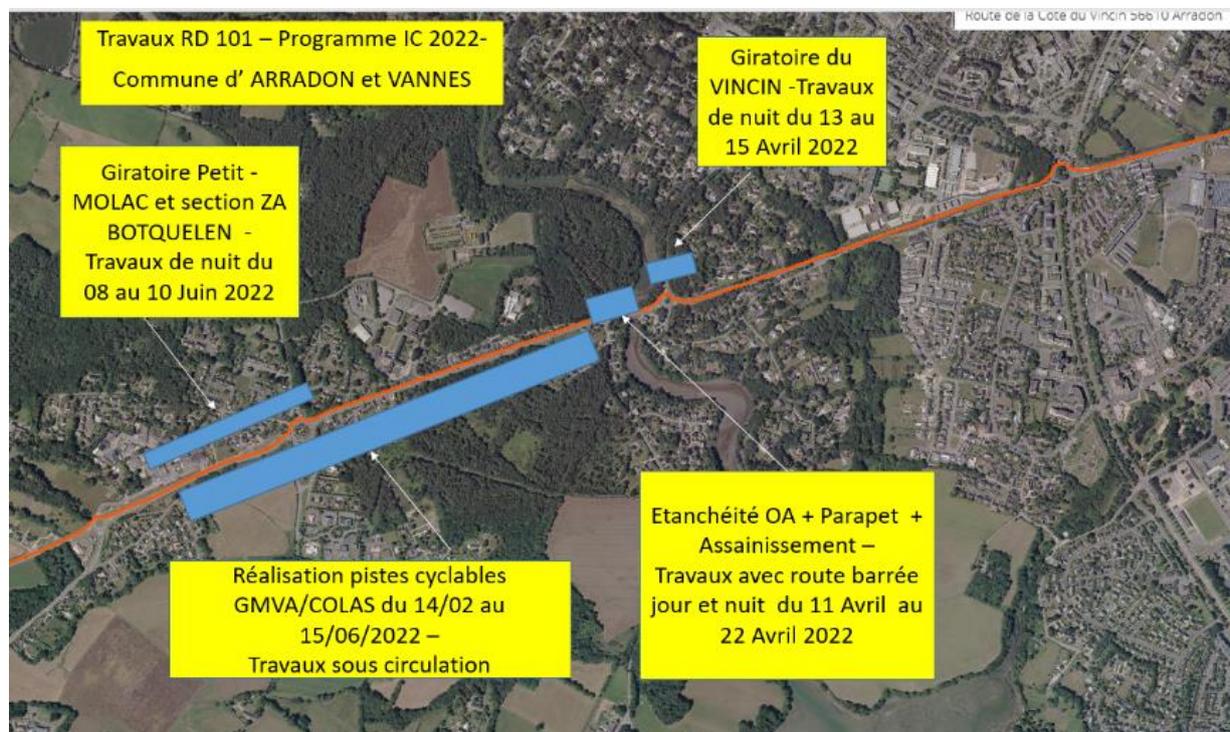
Phase 2 : 2 semaines **du 11 au 22 avril 2022 durant les vacances de Pâques** : travaux de rabotage, assainissement eaux pluviales, pose étanchéité et mise en œuvre des enrobés.

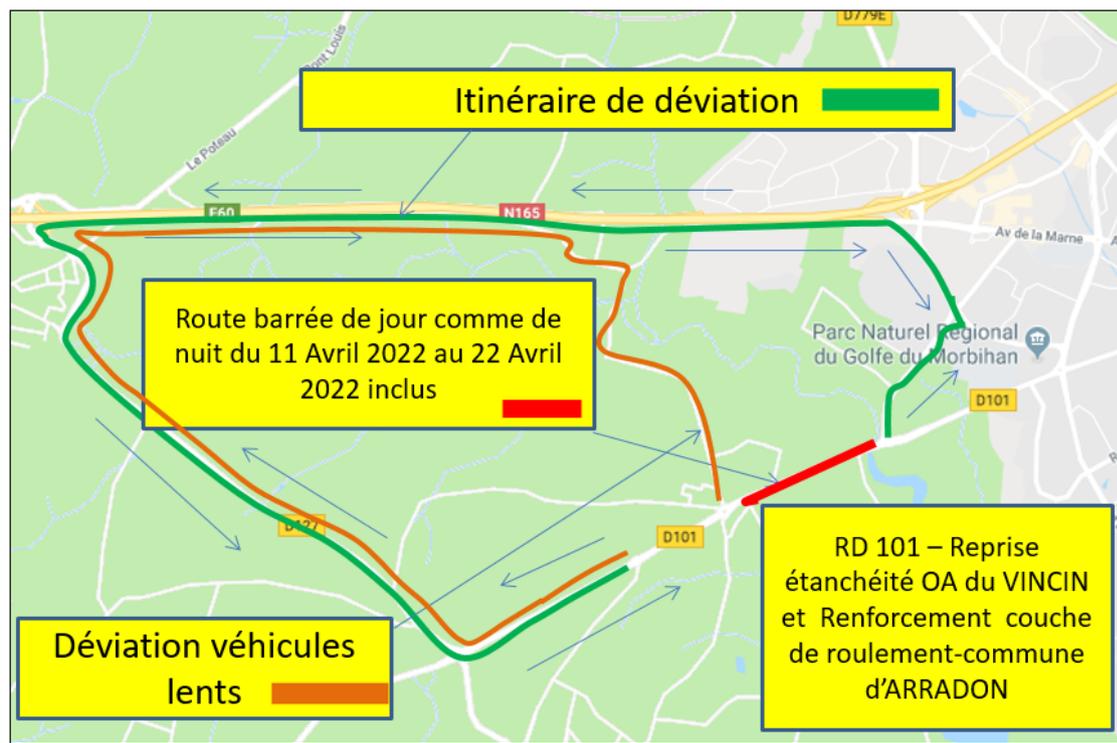
ATTENTION : ces travaux seront réalisés sous coupure complète (= route barrée) de la RD101 à la circulation VL/PL, avec mise en place d'une déviation routière.

Les travaux sont confiés par le département à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST.

L'ensemble des études de conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de l'exploitation du chantier sont assurés par les services techniques départementaux (DRA-SGTNOA-POA et DRA ATD SE).

Information et déviations durant les travaux



Plan de la déviation en phase 2 :**Communication**

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement si nécessaire et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



Le Conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilants et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage délégué : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse pour les déviations sur RD :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du Conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.